



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 26 avril 2010**

Présidence: M. Eric BIELER

**1. Appel: 82 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés: AJETI Ramadush, BODMER Fabrice, BOESIGER Michel, CHANSON Cédric, CHATELENAT Christophe, COCHET Patrice, CORNU Jacques-Edouard, FAVRE Suzanne, FREI Maurice, GLASSON Philippe, HEIM Marc, KARLEN Dominique, MERILLIOD Monique, RUPPRECHT Knut, SCHALLER Anik, SCHWARZ Katja, SUESS Marianne

Absent: SAUER Patrick

**2. Procès-verbal de la séance du 22 mars 2010**

M. Jacques HANHART revient sur les pages 7 à 10 du procès-verbal, soit le chapitre des communications municipales. Celles-ci ont duré plus de 50 minutes. Il n'appelle pas cela des communications qui sont censées être brèves et pas trop soporifiques. Il espère que la Municipalité va désormais retenir son ardeur et ne pas dépasser les quelques minutes.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**4. Communications du Bureau**

- M. le Président lit une lettre reçue de la Municipalité concernant la sortie annuelle des conseils communaux de Nyon, Duillier et Prangins à l'agroscope de Changins le 19 juin 2010. Les invitations ont été envoyées par l'agroscope.

**5. Rapport N° 128 concernant une demande de crédit supplémentaire pour le compte de préavis « réseaux d'égouts et d'épuration » pour un total de CHF 100'000.-**

Rapporteur : M. Grégory DURAND

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire pour un montant total de CHF 100'000.- qui est à porter en augmentation du poste suivant :

**Chapitre 4**

Compte n° 460.5060.093.9148

Réseau d'égouts et d'épuration – achat d'une installation de séchage des boues (préavis 26/2007) CHF 100'000.-

**6. Rapport N° 142 en réponse à la motion de MM. Michel Darbre et Heinrich Bossert en faveur d'une réglementation de l'engagement du personnel de l'administration communale aux fins de synergie entre les dicastères et son adaptation à la situation économique actuelle.**

Rapporteur : M. Yves FROIDEVAUX

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité

- d'accepter le rapport municipal no 142 valant comme réponse à la motion de MM. Michel Darbre et Heinrich Bossert en faveur d'une réglementation de l'engagement du personnel de l'administration communale aux fins de synergie entre les dicastères et son adaptation à la situation économique actuelle.

**7. Rapport N° 152 concernant une demande de crédits supplémentaires pour des comptes de préavis du Service des travaux et environnement et du Service de l'urbanisme pour un total de CHF 475'000.-**

Rapporteur : M. Grégory DURAND

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT comprend le souci de la commission de gestion et il est prêt à se rallier à l'amendement. Toutefois, il demande un peu de pragmatisme car il s'agit d'une vieille histoire, les chefs de services ont changé, les Municipaux aussi. Les frais ont été engagés il y a longtemps et il aimerait mieux mettre de l'énergie pour aller de l'avant et classer ce dossier.

La discussion sur l'amendement suivant est ouverte :

**Compte n° 420.5090.009.9148**

Service de l'Urbanisme – Etude PQ Martinet-Morâche  
(préavis 99/1992) – montant accordé

CHF 00.00

M. Grégory DURAND signale que le vœu de la COGES n'est pas de revenir en arrière, mais d'aller de l'avant et voir ce qui est nécessaire dans les trois plans de quartier concernés.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement à une large majorité, 10 avis contraires et 10 abstentions.

La discussion générale sur les conclusions du rapport est ouverte.

M. Jacques HANHART revient sur le dernier compte concerné, "Réseaux d'égouts et épuration". Il s'étonne que les bonnes pompes n'aient pas pu être choisies alors que cela fonctionnait très bien il y a 15 ans, et que cela créé de telles nuisances. Il s'étonne également de toutes les dépenses supplémentaires à la STEP, il y a souvent des problèmes de surcoût et il souhaite des explications.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise que les pompes, qui sont très spécifiques, étaient des prototypes. Des problèmes de bruit et de vibrations, que même des spécialistes en hydraulique n'arrivent pas à expliquer, ont été rencontrés. La situation actuelle est conforme aux normes officielles quant au bruit, et des solutions pour éviter les vibrations sont recherchées. Concernant les différents dépassements, ils ont tous été expliqués jusque là.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 6 abstentions :

d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 370'000.- qui est à porter en augmentation des postes suivants :

#### Chapitre 4

**Compte n ° 420.5090.050.9148**

Service de l'Urbanisme – Etude avant-projet et révision PQ de la Poterie (préavis 119/2005) CHF 65'000.00

**Compte n ° 420.5090.118.9148**

Service de l'Urbanisme – Etude PQ Vy-Creuse et rue de Rive (préavis 89/1996) CHF 76'000.00

**Compte n ° 420.5090.009.9148**

Service de l'Urbanisme – Etude PQ Martinet-Morâche (préavis 99/1992) – NON ACCORDE CHF 00.00

**Compte n ° 460.5030.084.9148**

Réseaux d'égouts et d'épuration – Couverture des bassins et ventilation (préavis 189/2006) CHF 75'000.00

**Compte n ° 460.5060.097.9148**

Réseaux d'égouts et d'épuration – Station de prétraitement / Réhabilitation de l'installation de pompage de refoulement des eaux usées et contrôle partiel des conduites de Rive – Asse (préavis 31/2007) CHF 154'000.00

**8. Rapport N° 153 en réponse au postulat du Parti Socialiste du 22 septembre 2009, relative à l'adhésion de la Ville de Nyon à l'Association pour le Bois de Chênes de Genolier.**

Rapporteur : M. Christian PUHR

La discussion est ouverte.

M. Frédéric TSCHUY signale que depuis le dépôt du postulat il y a plus de 6 mois, plusieurs nouveaux éléments ont vu le jour. Le plus marquant est que la municipalité de Genolier, considérant la volonté du canton d'abandonner ses activités de protection du site et remarquant le fort intérêt régional suscité, a décidé d'étudier la valorisation et la gestion du site. Il semble aujourd'hui acquis que la sauvegarde du site devrait être assurée. Il propose de suivre les conclusions et les vœux de la commission concernant l'action du suivi du dossier par la commune et les habitants de Nyon.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 4 abstentions :

- d'accepter le rapport municipal N° 153 valant réponse au postulat du Parti Socialiste du 22 septembre 2009 relatif à l'adhésion de la Ville de Nyon à l'Association pour le Bois de Chênes de Genolier.

**9. Préavis N° 158 concernant les vestiaires du Stade de Marens - Crédit supplémentaire de CHF 170'587.- sur le préavis N° 58/2003 et crédit de réalisation de CHF 150'000.- pour des travaux d'amélioration.**

La discussion est ouverte.

M. Christian PUHR se réfère à l'annexe du préavis indiquant l'amortissement de ce crédit sur 30 ans. Or en approfondissant ce préavis et consultant les dépenses prévues, il s'avère qu'il s'agit plutôt de travaux d'entretien que de véritables investissements.

Ce stade a été construit il y a 5 ans et il faut déjà effectuer des travaux de réfection. A son avis, la plupart des travaux devraient figurer dans les dépenses courantes et non sous la forme d'un crédit d'investissement à amortir sur 30 ans. Cela devrait apparaître dans les comptes 2010 et être, pour une grande partie, amortis immédiatement. Il demande à la commission de bien vouloir étudier cette question. Il faut être rigoureux et éviter de faire figurer des dépenses courantes sous forme d'investissement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**10. Préavis N° 159 concernant la gestion et comptes communaux 2009.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**11. Préavis N° 160 concernant le nouveau règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des commerces en ville de Nyon.**

La discussion est ouverte.

M. Guy-François THUILLARD salue les efforts de la Municipalité qui a enfin rendu un rapport qu'il estime assez positif. Toutefois, s'il est content de la signature d'une convention, il s'inquiète au cas où celle-ci serait cassée dans les 6 mois. Le règlement ne prévoit rien à cet égard qui permettrait de demander une nouvelle convention. Dès lors, il estime que le règlement communal et la convention sont très étroitement liés et par conséquent il demande une modification du règlement afin que cette convention y soit liée.

M. le Président précise que le règlement ne peut pas être modifié unilatéralement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**12. Préavis N° 161 concernant l'adoption du plan partiel d'affectation de l'Asse - Dossier N° 6686.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**13. Motion du Parti socialiste demandant qu'une séance du Conseil communal se déroule en plein air sur la place du Château.**

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY se demande si c'est le rôle de la commission d'établir la ligne directrice. Il pense qu'il faut simplement statuer sur le bien-fondé de la motion en la renvoyant ou non à la Municipalité, et ne pas faire le préavis municipal.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 Conseillers soutiennent le renvoi de cette motion à une commission.

**14. Interpellation de M. André Francis CATTIN intitulée "Pas de requérants d'asile près de nos écoles".**

La discussion est ouverte.

M. Marc PRUDENTE relève que l'on a pas entendu M. Cattin durant l'année où les requérants se trouvent à 250 m de l'école des Tattes d'Oies et à 350 m de l'école de Marens. Il se manifeste maintenant que l'on projette de les déplacer à 350 m de chez lui,

M. Anthony LAMBE : "Je comprends les inquiétudes de M. Cattin à propos de l'implantation de pavillons pour les migrants dans le voisinage des écoles, mais le communiqué de presse (18 mars), qui parle de cette proposition, manque un peu de détails. On parle d'héberger 60 migrants – la moitié du centre d'accueil actuel - dont un nombre de familles, avec lesquelles, j'espère, on n'attend pas de problèmes. Quant aux autres, ils seraient des « célibataires en cours de procédure d'asile ou bénéficiant d'une admission provisoire. » J'aimerais savoir si ce groupe de célibataires diffère dans leur profil de celui des migrants actuels qui sont tous des cas Dublin. Il faut rappeler que, selon la réponse à l'interpellation de Jacky Colomb, « Seule une petite minorité de (ces) requérants est à l'origine de certains délits. » Personnellement je trouve les effractions de cette minorité inexcusables et intolérables, mais si ce nouveau contingent a un profil différent, il vaut mieux suivre le plan actuel. Trouver un autre endroit assez isolé dans la commune de Nyon se montre problématique – même inutile - bien qu'on pourrait toujours construire, au large de la plage des trois jetées, notre propre Shutter Island et inviter Leonard di Caprio à prendre le rôle d'Olivier Mayor.....

Pourtant, c'est le dernier paragraphe dans l'interpellation qui me rend le plus perplexe. Je lis un email que j'ai reçu de M. Philippe Seiler, Chef de la Police municipale : « Les quelques cambriolages perpétrés sur ce commerce font actuellement l'objet d'une enquête pénale. Vous comprendrez aisément qu'il n'est actuellement pas possible à la police de vous donner des renseignements sur les investigations en cours. Le centre en Oies est une piste parmi d'autres étudiée par les enquêteurs. » Il n'y a donc, en ce moment, aucune justification d'accuser les occupants du centre d'accueil. "

M. Tefik RASHITI, sorti pendant la lecture de cette interpellation, trouve inadmissible que dans notre commune il y ait encore des gens qui stigmatisent les autres et qui inventent des preuves. Encore une fois, il est très déçu que l'on n'arrive pas à comprendre qu'on est des êtres humains qui doivent avoir du respect l'un pour l'autre. Il relève qu'on n'a jamais vu l'interpellateur dans des commissions d'intégration ou accepter des motions d'intégration. Il estime qu'il est très difficile de vivre dans cet abri.

M. Jean BISCHOFBERGER pense que M. Cattin est tombé dans ses démons racistes et il estime que jouer à coup d'affabulations pour stigmatiser ces personnes est absolument intolérable. Il demande où il voudrait déplacer ces réfugiés, dans un camp hors de la ville avec des barbelés et des miradors? Il lit ensuite un texte écrit par Corinne Desarzens qui a travaillé bénévolement auprès des requérants et qui en sait un peu plus que tous au sujet de ces invités de notre ville. (*texte intégral en annexe*).

M. Christian UDASSE trouve au contraire qu'il y a de l'humanisme dans l'interpellation de M. Cattin. Beaucoup de personnes dans le Conseil font preuve d'humanisme. Il demande de ne pas mettre la tête dans le sable et faire l'autruche. Il y a des problèmes avec une minorité qui fait souci à la population.

M. Pascal FRANCFORT signale que la population de Colombey le Grand a refusé d'avoir des familles qui sont pires que des célibataires et plus dangereuses. Ensuite, il relève qu'en tant que Suisse, il a vécu dans un abri durant son armée et qu'il devait rentrer pour 21h. Il ne comprend pas pourquoi ces personnes font comme elles veulent. Ils devraient rentrer mais personne ne s'en occupe.

M. Jacky COLOMB estime qu'il ne faut pas se tromper de cible. Aujourd'hui il s'agit de s'occuper d'un problème sérieux, le trafic de drogues en ville de Nyon. Celui-ci n'est pas nouveau puisqu'il est pratiqué depuis plusieurs années et bien avant la venue des requérants dans notre commune. Beaucoup le savent, mais on a longtemps laissé aller les choses. La venue de certains requérants a probablement facilité l'approvisionnement en matière de stupéfiants en ouvrant de nouvelles filières notamment. Mais dans le milieu des demandeurs d'asile la proportion entre le bon, la brute et le truand est, à peu de choses près, la même que dans notre bonne société. Il y a parmi eux : des seigneurs, des voyous, des empathiques, des résignés, des combattifs et même aussi des gens normaux. Il en veut pour preuve, ces Ethiopiens, Iraniens et autres exotiques qui, bénévolement, ont participé au fonctionnement et au démontage récent des installations des « Bains des 3 Jetées ».

De ceux qui, pour ne pas s'ennuyer, proposent à titre gracieux leurs services pour labourer un jardin, laver une voiture ou travailler à la confection de petits pains dans une boulangerie.

Ils essaient de mettre à profit leurs journées pour apprendre le français, participent aux activités qui leur sont proposées au centre de jour. Ce centre déjà situé à l'Esp'Asse est sans inconvénients jusque là pour l'entourage. Les installations qui sont prévues à cet endroit permettront d'accueillir d'autres requérants que ceux que nous avons aujourd'hui, des familles, des femmes et d'éviter ce peuplement d'hommes seuls qui forment un ghetto bien malgré eux. Alors bien sûr il y a les fameux « Nigériens » dont la presse a beaucoup parlé ces derniers temps et qui viennent chez nous pour faire du business. Ceux-là sont paraît-il, connus des services des différentes polices et devraient être traités rapidement de manière ferme et définitive : isolés, internés et renvoyés. Pas parce qu'ils sont étrangers mais parce qu'ils sont nuisibles à la société. Cela implique un certain courage de la part des autorités à tous les niveaux, communal, cantonal et fédéral. En ce qui concerne Nyon, il répète ce qu'il a déjà dit lors du Conseil du 22 mars dernier : il demande à la police de Nyon, pour un temps, de faire passer cette problématique en priorité no 1, de poursuivre et harceler les dealers petits et grands où qu'ils se trouvent sur le territoire de la commune, de leur mener la vie dure jusqu'à ce qu'ils abdiquent et aillent se faire mal voir en d'autres lieux. Les habitants en ont assez et la Municipalité est en train de faire le lit des partis populistes et d'extrême droite qui tentent aussi de prendre le contrôle de la rue. C'est de cela dont il faut s'occuper et non pas de laisser ressurgir encore les vieux démons qui, périodiquement au fil de l'histoire, cherchent des boucs émissaires, énoncent des solutions simplistes et non moins inacceptables.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **15. Réponse à l'interpellation de M. Tefik RASHITI intitulée "Radon, quels risques pour nos concitoyens?" (en annexe)**

Avec l'accord unanime du Conseil la réponse orale donnée par M. le Municipal Claude DUPERTUIS est résumée. La réponse intégrale se trouve en annexe.

La discussion est ouverte.

M. Tefik RASHITI remercie la Municipalité et ses services pour cette réponse rapide.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **16. Communications municipales**

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Jacky COLOMB au sujet des coûts et financement des travaux à la Place Pedtemps. Cette place a été créée entre 1962 et 63. A cette époque, l'épaisseur de la stabilité de la place a été faite sur 25 cm au lieu des 40 cm techniquement nécessaires. Depuis lors, aucun entretien n'avait été fait sur cette place et, suite aux nombreux gels et dégels, des nids de poules se sont formés. Seules les bandes de roulement ont été refaites pour un montant de CHF 132'762.75 pris sur le budget d'extension des travaux qui contenaient une provision de CHF 200'000.-

Il signale encore au Conseil que la Municipalité souhaite améliorer l'aspect de certains espaces publics et notamment la Place du Midi en attendant son aménagement définitif d'ici 4 à 6 ans. D'entente avec la Migros et le Centre de la Combe, un concours a été lancé auprès des étudiants de l'HEPIA à Genève. Un projet, basé sur les planètes du Petit Prince de St-Exupéry, a été retenu parmi une trentaine reçus. Sa réalisation coûtera CHF 100'00.- qui sera pris en charge à 70% par les partenaires (Migros, Combe), le solde par la commune de Nyon.

M. le Municipal Claude ULDRY signale au Conseil que, suite à la panne de chaudière lors de la dernière séance, plusieurs Conseillers avaient fait remarquer que la température était beaucoup plus agréable. Dès lors, après analyse des graphiques de températures, il a été décidé que les après-midi avant les séances, le chauffage sera arrêté et la salle chauffée par la présence des Conseillers.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Raymond CARRARD au sujet de la pétition pour la régularisation des sans-papiers. Elle signale que la Municipalité est attentive et

particulièrement touchée par la situation des sans-papiers. Elle ne peut néanmoins pas apporter un soutien à leur régularisation générale et massive, au détriment du respect de nos lois.

La situation est insatisfaisante sur tout le territoire national et c'est très certainement une solution au niveau fédéral qui s'impose. Un grand débat démocratique est nécessaire. Les pistes de réflexion sont ouvertes ; parmi elles, celle de l'assouplissement dans l'application des conditions de l'article 31 de l'OASA et celle d'une durée de séjour minimale fixée dans l'ordonnance.

Mme la Municipale Ruey-Ray répond également à M. Pascal FRANCFORT au sujet du contrôle de stationnement à la rue du Midi. Celle-ci se trouve sur le domaine privé, mais la police fait néanmoins des contrôles ponctuels. Aucun abus manifeste n'a été constaté et quelques amendes d'ordre ont été délivrées.

Concernant sa remarque au sujet du rond-point de la route Blanche, elle précise que celui-ci est provisoire, et le projet définitif empêchera les véhicules de passer le carrefour sans ralentir.

Elle revient également sur la demande de M. Jacques-Edouard CORNU qui sollicitait un ralentisseur à la route du Stand. Il n'y a pas de ralentisseurs en ville de Nyon et la direction des TPN n'est pas du tout favorable à cette création qui provoque de l'inconfort pour les passagers, de l'usure mécanique ainsi que des nuisances sonores et en plus la difficulté à respecter les horaires. Des contrôles radars effectués dans le secteur sont dissuasifs et les excès de vitesse restent dans la moyenne. La remarque de M. Cornu a néanmoins été transmise à l'Office de la mobilité.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond encore à M. Anthony LAMBE qui se demandait si la police ne pouvait pas elle-même déposer plainte lors de bagarres nocturnes. Il s'avère que l'action de la police est régie par une multitude de bases légales dont le code pénal. Dans le cas de bagarres où les victimes ont subi des voies de fait ou des lésions corporelles simples, l'auteur fait l'objet de poursuites uniquement si la victime dépose une plainte pénale. La police n'a aucune latitude pour obliger la victime à déposer une plainte ou le faire à sa place. Toutefois, elle leur conseille de le faire, pour éviter l'impunité des auteurs. Dans tous les cas la police dénonce les auteurs au magistrat concerné pour trouble à l'ordre et à la tranquillité publics. Dans les cas plus graves, la poursuite s'engage d'office. Chaque intervention est enregistrée dans un journal des événements et la police signale ponctuellement à l'autorité judiciaire l'identité de personnes qui occupent régulièrement les forces de police et se comportent en infraction. Le suivi social est fait par les travailleurs sociaux de proximité. L'approche sociale permet de déceler les comportements à risques et d'aiguiller certains jeunes sur des institutions spécialisées qui peuvent leur venir en aide. Malgré ces démarches proactives et préventives, il y aura toujours des personnes qui déclinent toute aide et qui se complaisent à adopter des comportements répréhensibles.

Enfin, Mme la Municipale répond à M. Yves FROIDEVAUX qui demandait l'étude de mesures d'aides ciblées lors de l'entrée de la communauté tarifaire Mobilis. Cette communauté s'étend à tout le canton ce qui la rend compliquée et à l'heure actuelle il est encore trop tôt pour dire si des mesures communales seront applicables. La question est à l'étude avec notamment d'autres villes comme Yverdon. Finalement, suite à sa demande au sujet des places de parc prochainement payantes pour les enseignants, elle lui signale qu'il avait lui-même demandé à ce que les collaborateurs paient leur place de parc lors de la mise en œuvre du plan de mobilité de la ville. Par souci d'équité et cohérence, la Municipalité a décidé de faire de même avec les places mises à disposition des enseignants. Toutefois, il faut pour cela attendre la mise en place d'un plan de mobilité qui doit être fait par le canton. Un délai plus grand a donc été octroyé, mais tout va être fait pour soutenir les directeurs d'établissement et encourager l'Etat de Vaud à mettre en place ce plan pour les enseignants de la ville de Nyon.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT demande aux Conseillers de faire passer le message au sujet du prix du développement durable, pour présenter des projets d'ici au 30 juin 2010. D'autre part, le document reçu sur la stratégie du développement durable correspond à l'agenda 21 et explique la stratégie de la Municipalité à ce sujet. Ce document est toutefois un résumé, plus de détails figurent sur le site Internet.

## **17. Divers et propositions individuelles**

M. Jacques HANHART interpelle les représentants au conseil d'administration de TRN. En effet, cette société fondée par la commune, a acheté en 1999 à Swisscom les réseaux RLB1 et RLB2 (télé-réseau) pour un montant de Frs 4,5 mios sous la forme d'un prêt de Frs 1mio plus un cautionnement de Frs 8 mios et n'a rien rapporté ou presque pendant toutes ces années ! Au début

des années 90 l'évolution des technologies et le début de l'informatique a poussé les PTT à mettre sur pied un grand projet pour 10 villes de Suisse dans le but de tester des nouvelles technologies. Lors de la création de Swisscom, cette nouvelle société ne voulait plus gérer des spécialités. Par contre elle ne voulait pas vendre à un concurrent potentiel. Pour cette raison la commune de Nyon s'est intéressée au rachat des deux téléseaux. Madame la Municipale présidait à l'époque la commission du conseil chargée de rapporter sur le préavis 41 du 11 janvier 1999. A l'époque de cette acquisition, le communiqué de presse stipulait que " Par cette acquisition, Nyon tient à maintenir le caractère public du téléseau". Aujourd'hui le prix pour les Nyonnais passe de Frs 17,90 à Frs 23,25 soit +30% sans contrepartie pour les citoyens. Comment les membres du conseil d'administration justifient-ils cette augmentation? Ont-ils pensé aux électeurs et particulièrement les petits revenus et retraités? D'après ses renseignements, la fortune s'élève à Frs 2'000'000.-, et le réseau est entièrement amorti. Il pose dès lors les questions suivantes :

- Comment se règle l'utilisation de la concession de NRTV dont l'association Communyon est propriétaire ?
- Quel est le capital de la société au 31.12.2009 ?
- Quel a été le bénéfice des 5 dernières années ?
- Quelle est la fortune de la société?
- Faut-il intégrer TRN à un service de la commune ?
- Pour quelles raisons le passage à la TNT pose un problème aux propriétaires de décodeurs qui possédaient 200 chaînes et se retrouvent avec 100 programmes?
- Comment justifier la suppression de certaines chaînes analogiques pour tous les possesseurs d'anciens téléviseurs ?
- TRN a-t-il des actions pour la fourniture des téléviseurs?

M. Pierre GIRARD se fait le porte-parole des habitants autour de la gare des Plantaz, au sujet des locataires de la maison sise au 7, av. des Eules, propriété de la commune. Ceux-ci se sont imposés comme locataires dans cette maison en commençant par la squatter, alors que des familles étaient inscrites dans la régie en charge des biens immobiliers de la commune. Selon un article de La Côte, ils désirent en faire un lieu de culture alternative. Or cette maison est dévolue à l'habitat et l'on ne peut pas en faire un espace ouvert au public. De plus, l'attitude de ces locataires est à déplorer : ils ne prennent même pas la peine d'aller aux toilettes, les jardins communaux ou l'arrière d'une voiture faisant l'affaire, des chiens au look peu rassurant se baladent sans être surveillés, alors qu'une école et une crèche sont proches, et des fêtes se poursuivent jusque tard dans la nuit engendrant du bruit et naturellement des déchets partout le lendemain. Il demande à la Municipalité de rappeler à ces gens les règles de base que sont tenus de respecter les locataires de la commune, même s'ils se vantent d'être "protégés par des personnes influentes".

M. Jacky COLOMB fait remarquer que les panneaux 30 km/h sont situés trop haut. Cette signalisation est généralement à 1,50 m à 1,80m de hauteur, ce qui permet de l'avoir en face des yeux, alors qu'à Nyon elle est plus haut. Cette limitation n'est pas respectée, d'autant plus qu'une fois à l'intérieur de cette zone on ne se souvient plus qu'il s'agit de cette limite. Les nouveaux panneaux posés à la Vy-Creuse sont également beaucoup trop haut.

M. Régis JOLY revient sur un incendie de véhicules survenu juste vers la caserne du SDIS. Les 3 véhicules appartenaient, semble-t-il, au propriétaire de la démolition voisine et ont depuis été remplacés par d'autres automobiles. Il pose les questions suivantes :

- La Municipalité peut-elle dire si cet événement était accidentel ou criminel ? Dans les deux cas, si de tels incidents sont susceptibles de se reproduire.
- Vu la proximité de la démolition, avons-nous échappé à une catastrophe plus importante ?
- Est-il exact que le canton a ordonné la fermeture de la démolition ? Si oui, où en est la ville dans cette démarche ?
- Cet événement n'étant pas isolé, la Municipalité a-t-elle pris des mesures pour y mettre un terme et sécuriser le quartier ? Si oui, lesquelles ou attend-elle simplement que le dépôt des biens culturels parte en fumée?

M. Volker KIRCHNER se demande s'il faut aller chercher chez nos voisins une solution au déficit nyonnais. Il note que Rolle et Gland annoncent des bénéfices alors que Nyon a un large déficit budgété.

M. Dominique ROUX demande où en est le projet d'extension du gymnase et du transfert de l'école de commerce. Un programme existe-t-il, comment se présente le financement et qui va payer la facture. Actuellement, la taille du gymnase est deux fois trop petite.

Mme Josette GAILLE soutient l'interpellation de M. Cattin et demande à la Municipalité si elle a étudié toutes les possibilités pour installer les requérants en ville de Nyon, notamment à la Vuarpillière.

M. Braulio MORA signale qu'il déposera au prochain Conseil une motion pour la création d'un parlement des jeunes. La Municipalité a montré sa volonté de mener une politique de la jeunesse et il considère que les jeunes peuvent eux aussi participer activement à cette politique.

M. Pascal FRANCFORT signale que dans le quartier du Reposoir – Maison de Bourgogne, le bus s'arrête plus haut qu'auparavant. De ce fait, les personnes âgées traversent la route au milieu du carrefour et non plus sur le passage piétons, ce qui est dangereux pour les personnes à mobilité réduite. Il demande s'il est possible de remettre l'arrêt plus bas comme précédemment. D'autre part, au ch. du Cottage, aucun panneau bleu ne signale le passage piéton.

Mme Doris ULDRY trouve injuste que les collaborateurs de la ville doivent payer les places de parc et non les employés du canton, tels que les enseignants. Elle ne comprend pas pourquoi l'on doit attendre un plan de mobilité du canton, alors qu'on ne sait pas quand il verra le jour. Elle estime que tout le monde doit payer les places propriété de la ville.


M. Tefik RASHITI demande si la Municipalité a prévu de déloger les réfugiés et de leur donner un endroit plus humain qu'actuellement.

A 22h. 04, M. le Président lève la séance.

#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Eric Bieler



Nathalie Vuille

- Annexes:
- Liste des commissions
  - Réponse à l'interpellation de M. Tefik RASHITI intitulée "Radon, quels risques pour nos concitoyens?"
  - Réponse à la pétition "Pour un soutien de la Commune de Nyon à la régularisation des travailleuses et travailleurs sans statut légal"
  - Texte de Corinne Desarzens